



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2211 - Développement local des bassins de vie

Proposition de conduite d'une mission pour le développement de l'attractivité de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique

Rapport n° CP/2016/367

Service gestionnaire :

L - Mission habitat, aménagement et développement durable

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin et ses partenaires ont initié en 2016 une réflexion dans la perspective de positionner la géothermie comme une spécificité géologique du territoire de l'Alsace du Nord et plus particulièrement du canton de Wissembourg.

Outre les initiatives déjà conduites sur le territoire, Electricité de Strasbourg (ES) poursuit sa stratégie de développement de la géothermie profonde avec deux permis exclusifs de recherche sur les secteurs de Wissembourg et de Lauterbourg.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider que le Département assure la maîtrise d'ouvrage d'une mission pour le développement de l'attractivité de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique.

1. Contexte et potentiel géothermique de l'Alsace du Nord

Le Département du Bas-Rhin et ses partenaires, dont l'Etat, la Région, les Communautés de Communes de l'Outre-Forêt, du Pays de Wissembourg, de la Plaine du Rhin, la Commune de Wissembourg, l'Electricité de Strasbourg (ES), le Port Autonome de Strasbourg, l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN), l'ADIRA et l'Agence d'Attractivité d'Alsace, ont engagé le 25 janvier 2016 une réflexion qui a permis de définir la géothermie comme une spécificité géologique du territoire de l'Alsace du Nord et plus particulièrement du canton de Wissembourg.

Outre les initiatives déjà conduites sur le territoire (Soultz-sous-Forêts, Rittershoffen), ES dispose de deux permis d'exploration sur les secteurs de Wissembourg et de Lauterbourg.

La proposition de positionner le Département comme maître d'ouvrage s'inscrit dans un contexte d'augmentation globale de la part de l'énergie dans les coûts de production des entreprises. Ce potentiel géothermique représente un avantage comparatif pour le développement d'activités existantes, ou pour l'implantation de nouvelles activités pour ce territoire, par ailleurs doté de réserves en matière de foncier d'entreprises de plus de 86 hectares répartis sur diverses zones d'activités inter/communales (dont la plateforme logistique de Lauterbourg desservant à terme le port du Rhin). Ces deux caractéristiques de ce territoire que sont la géothermie et les réserves foncières, constituent une réelle opportunité pour les entreprises en recherche d'implantation.

L'utilisation de l'énergie géothermique intéresse plusieurs secteurs d'activités et d'usages : chimie, agro-alimentaire, activités touristiques, réseaux de chaleur, équipements publics... La ressource géothermique représente ainsi un véritable atout pour le développement

durable et cohérent d'un territoire fragilisé par le vieillissement de sa population, le départ des jeunes et le recul de l'activité industrielle à l'origine de l'augmentation du chômage.

En ce sens, le développement de la géothermie est de nature à contribuer à la vitalité socio-économique et au dynamisme de ce territoire notamment en matière de création d'emplois sur la base d'une exploitation durable de cette ressource naturelle dans le respect du sous-sol et de l'environnement. Ce vecteur économique est un facteur de mobilisation démographique sur ce bassin de vie. Il favorise le développement local et la cohésion sociale en milieu rural.

2. Proposition d'une maîtrise d'ouvrage départementale pour piloter une mission en faveur du développement de l'attractivité de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique

En concertation avec ses partenaires dans cette démarche, le Département a ainsi proposé en comité de pilotage le 24 février 2016 d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une mission de développement de l'attractivité de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique.

Cette volonté départementale se fonde sur les articles L.1111-2 et L.3211-1 du CGCT. Le Département entend par cette maîtrise d'ouvrage assurer le rôle que lui a reconnu le législateur en matière de promotion des solidarités et de la cohésion territoriales d'une part et de protection de l'environnement d'autre part.

Visant la prospection d'activités intéressées par la chaleur produite grâce à la géothermie profonde en Alsace du Nord en vue du développement durable, économique, social et environnemental de ce territoire, il est proposé de décider la mise en place d'une mission de maîtrise d'ouvrage composée de la manière suivante : **une tranche ferme de 2 ans complétée le cas échéant par une tranche optionnelle de 2 ans supplémentaires.**

L'Agence d'Attractivité d'Alsace et l'Agence de Développement de l'Alsace, partenaires techniques privilégiés du Département dans ce projet, ont été étroitement associées à l'élaboration du cahier des charges afin de garantir une bonne articulation/complémentarité entre leurs activités de prospection et la mission qui sera confiée au prestataire.

3. Un projet qui pourrait être mené et financé en partenariat avec les acteurs intéressés du territoire

Le projet de cahier des charges fixant le principe, l'objet, les modalités de financement et de mise en œuvre de cette mission de prospection a été présenté aux partenaires concernés par la démarche lors de la réunion du comité de pilotage pour le développement de l'attractivité de l'Alsace du Nord par la valorisation géothermique du 7 juin 2016.

Le coût de la tranche ferme de 24 mois de la mission est d'un montant maximal estimé à 94 335 € HT, celui de la tranche optionnelle de 24 mois supplémentaires d'un montant maximal de 32 205 € HT soit un montant maximal maximum de 126 540 € HT sur quatre ans.

Le Département a sollicité le soutien financier de ses partenaires afin d'établir le cofinancement de cette mission.

Des accords de principe ont déjà été obtenus de la part de l'Etat au titre du fonds Bürstner, des trois Communautés de Communes, de la Commune de Wissembourg, d'Electricité de Strasbourg et du Port Autonome de Strasbourg pour un montant total estimé à 100 000 €.

Suite à la confirmation des soutiens complémentaires concernant cette mission, la convention de partenariat financier sera proposée à l'approbation de la Commission Permanente du Département du Bas-Rhin.

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente de décider que le Département du Bas-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage de cette mission, pilotée en concertation avec le comité de pilotage regroupant les financeurs et les partenaires techniques du Département du Bas-Rhin que sont l'Agence d'Attractivité d'Alsace et l'Agence de Développement de l'Alsace. Les membres de ce comité de pilotage pourront ainsi émettre des avis sur la conduite de cette mission sans que ces avis ne contraignent aucunement les décisions effectivement prises par le Département du Bas-Rhin en la matière.

La Commission Territoriale Nord réunie le 27 juin 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide que le Département assure la maîtrise d'ouvrage d'une mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique;

- décide de solliciter des soutiens financiers auprès de ses partenaires dans le cadre du cofinancement de cette mission.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY